

Le Belge et l'Arabe

Au Tribunal correctionnel

Zari-Zouief, un jeune gaillard au teint olivâtre, originaire de Tunisie, est un de ces Arabes nomades qui parcourent la France pour y vendre des peaux de bêtes et des carcasses.

Il avait injurié, était déjà bien et pour des injures je n'aurais rien dit. Mais recevoir un coup de poing sur le nez, c'est ce que ça est sérieux, ça ? Alors, j'ai été trouver le maître de la police et je lui ai dit : « Monsieur, prenez la peine de regarder mon nez en face. Est-ce que ça ne se voit pas que je viens de recevoir un coup de poing sur le nez ? »

« C'est pas des choses à faire, ça ! Écoutez, vous n'avez rien fait. Si ça se voit ! Je vous croise, savez-vous ? J'en ai donc voulu mouchoir pour vous essayer, car, si vous continuez de saigner comme ça, si vous allez inonder mon bureau. »

« Alors, vous n'avez pas frappé le plaignant ? »

« Non, si ! On s'est chamaillé, on s'est dit des gros mots ; il m'a appelé quadrupède du désert, ça veut dire chameau, si ! Alors moi, je lui ai dit : « Qu'est-ce que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

« C'est-à-dire que vous avez à répondre ? »

« Je vous crois que je le maintiens, savez-vous ? »

SOYEZ PRÉVOYANTS

Ayez toujours une provision de « JOLTA », chocolat Meuler au lait, en poudre, pour préparation rapide.

Versez dans un autre récipient, la lait et le sucre, laissez chauffer doucement, puis ajoutez le JOLTA.

WASQUEHAL

Les opérations du recensement quinquennal effectuées le 11 mai ont permis d'apprendre que Wasquehal compte actuellement 11.707 habitants.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1931 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1932 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1933 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1934 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1935 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1936 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1937 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1938 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1939 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1940 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1941 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1942 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1943 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1944 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1945 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1946 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1947 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1948 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1949 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1950 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1951 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1952 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1953 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1954 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1955 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1956 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1957 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1958 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1959 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1960 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1961 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1962 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1963 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1964 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1965 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1966 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1967 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1968 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1969 a été de 2.252 maisons.

Le nombre des constructions autorisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1970 a été de 2.252 maisons.

le client exigeant achète une... G. VENANT 90, Grande-Rue, ROUBAIX

LANNAY A L'OCCASION DU 1er MAI les bureaux de la Mairie... FLERS-BREUCO La fête de Jeanne d'Arc

SABLE DES FLANDRES Création GESLOT-VOUREUX LYS Deux représentations au profit de la section jockey

M. OSCAR DESMETTER, demeurant à Lys, 16, rue Jean-Bart, employé chez M. Bouvier, directeur, rue de Lannoy, placard des malfaiteurs entre les cylindres alimentaires d'une machine à vapeur à suite d'un faux manœuvre, il a été condamné à 10 jours de prison.

HEM FÊTE DU 1er MAI... LES FRANCS-TIREURS La société de tir à l'arc « Les Francs-Tireurs » vient de faire l'acquisition d'un terrain de tir à l'arc, le vendredi 17 mai, à 8 h. du soir.

LE BUREAU DE POSTE Le premier coup de pioche Il y a treize mois, à la suite des nombreuses démarches du Syndicat des Postes de Liers et de plusieurs personnes, la direction des Postes avertissant l'Administration municipale qu'un nouvel examen de la question, elle était disposée à doter la commune de Liers d'un établissement de facteur-receveur.

LE BUREAU DE POSTE Le premier coup de pioche (suite) M. Derriagnon, architecte, fut chargé de dresser les plans et de lever les données nécessaires. Ces plans et les devis furent adoptés par le Conseil municipal le 21 novembre 1930.

LE BUREAU DE POSTE Le premier coup de pioche (suite) Le bureau de Poste aura un front à rue de huit mètres. La bâtisse ne composera de deux parties bien distinctes : le bureau de Poste et l'habitation du facteur-receveur.

LE BUREAU DE POSTE Le premier coup de pioche (suite) Tout le confort moderne sera installé dans le bureau de Poste de Liers, un confort, éclairage électrique, dans toutes les pièces, gaz avec cinq bacs de secours. Le Conseil municipal a décidé de comprendre dans la construction du bureau de Poste la reconstruction du mur de clôture du presbytère, lequel menace ruine.

WASQUEHAL

Une remise de décorations, aujourd'hui, à la Mairie

Une arrestation pour port d'arme prohibée

Une barre de fer sur la tête

Une barre de fer sur la tête (suite)

LE CONCOURS DE CHANT, DECLAMATION ET COMÉDIE A L'AMICALE DU FLOCON

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

LE CONCOURS DE CHANT, DECLAMATION ET COMÉDIE A L'AMICALE DU FLOCON

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

Le concours de chant, de déclamation et de comédie, organisé par l'Amicale du Flocon, aura lieu le dimanche 24 et lundi 25 mai.

JEANNOT, l'enfant de la mine

Quelle misérable excuse s'était-il forgée pour justifier à ses propres yeux, sa participation à cette débauche d'abandon de la vie mondaine ?

JEANNOT, l'enfant de la mine

Quelle misérable excuse s'était-il forgée pour justifier à ses propres yeux, sa participation à cette débauche d'abandon de la vie mondaine ?

JEANNOT, l'enfant de la mine

Quelle misérable excuse s'était-il forgée pour justifier à ses propres yeux, sa participation à cette débauche d'abandon de la vie mondaine ?

JEANNOT, l'enfant de la mine

Quelle misérable excuse s'était-il forgée pour justifier à ses propres yeux, sa participation à cette débauche d'abandon de la vie mondaine ?

JEANNOT, l'enfant de la mine

Quelle misérable excuse s'était-il forgée pour justifier à ses propres yeux, sa participation à cette débauche d'abandon de la vie mondaine ?